

URGENT : REPORT DU CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

Aux membres et observateurs du
CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, le 31 mars 2021

Madame, Monsieur,

En raison des circonstances exceptionnelles dues à la pandémie de Covid-19 et des conséquences multiples de cette dernière, qui perdureront plusieurs mois durant, il est de mon devoir de vous informer, au nom de la Commission permanente, du report du Conseil des Délégués, qui devait se tenir en décembre 2021 en République dominicaine, en 2022, la date restant à préciser.

Vous trouverez ci-joint la décision détaillée adoptée par la Commission permanente après avoir consulté la direction de la Fédération internationale, qui vise à coordonner nos décisions concernant le report respectif du Conseil des Délégués et de la 23^e session de l'Assemblée générale. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier chaleureusement la Croix-Rouge dominicaine de sa compréhension concernant cette décision, et de sa souplesse quant à l'accueil de nos deux réunions de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Partout dans le monde, nous sommes témoins de l'extraordinaire engagement des volontaires, du personnel et des dirigeants de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans la lutte contre la pandémie. Au nom de la Commission permanente, je souhaite vous adresser ma profonde gratitude, mes encouragements ainsi que tous mes vœux de réussite dans les efforts que vous déployez. Protégez-vous et portez-vous bien !

Avec mes plus cordiales salutations,



Mercedes Babé
Présidente
Commission permanente
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Annexe :

- Décision adoptée par la Commission permanente le 26 mars 2021



DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE
RELATIVE À LA DATE ET AU FORMAT DU PROCHAIN CONSEIL DES DÉLÉGUÉS
26 Mars 2021

La Commission permanente,

rappelant sa responsabilité de fixer le lieu et la date du Conseil des Délégués, ainsi que son acceptation antérieure de l'offre de la République dominicaine d'accueillir cette réunion à Punta Cana en décembre 2021,

profondément soucieuse de la persistance de la pandémie de Covid-19 et des perspectives médiocres concernant un retour à la normale à court terme, qui rendent très peu probable la tenue, en toute sécurité, de grandes réunions internationales en présentiel en 2021,

considérant les exigences statutaires, sécuritaires et pratiques applicables au Conseil des Délégués, en premier lieu le devoir de protection de l'organisateur à l'égard de tous les participants, volontaires et employés, ainsi que la nécessité de garantir l'égalité des composantes du Mouvement dans l'exercice de leur droit à prendre part aux débats et à contribuer à la prise de décisions dans un format en présentiel ou en ligne,

prenant note des diverses options envisageables concernant l'organisation du prochain Conseil des Délégués,

constatant l'ampleur des obstacles technologiques et pratiques qui rendraient actuellement très difficile de garantir à toutes les composantes du Mouvement un accès juste et équitable à des réunions mondiales organisées en ligne,

rappelant qu'au-delà de l'adoption de résolutions, les réunions statutaires offrent une plateforme précieuse pour promouvoir une communauté de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge solide, en particulier en encourageant l'unité, les bonnes relations, la coopération, les alliances et la confiance mutuelle parmi les composantes et les personnes,

soulignant son souhait d'observer autant que possible le principe et la pratique d'une organisation concomitante de l'Assemblée générale de la Fédération internationale et du Conseil des Délégués, et de parvenir à des décisions coordonnées avec la Fédération internationale en ce qui concerne le lieu et la date des prochaines réunions,

1. *déclare* que les circonstances exceptionnelles actuelles ne permettent pas de rassembler les conditions garantissant la sécurité des participants et le plein respect des droits statutaires des composantes du Mouvement pendant le prochain Conseil des Délégués – s'il devait avoir lieu en décembre 2021, quel que soit le format choisi ;
2. *décide* de reporter le Conseil des Délégués à une date plus appropriée en 2022, conformément à la décision de la Fédération internationale de reporter la 23^e session de son Assemblée générale ;
3. *convient* de continuer à suivre l'évolution de la situation sanitaire et les perspectives de pouvoir organiser, en toute sécurité, le Conseil des Délégués, et de parvenir à une décision dès que cela sera possible – au moins neuf mois avant l'ouverture du Conseil – concernant sa date, son format et le lieu où il se tiendra, en coordination avec la décision de la Fédération relative à son Assemblée générale ;
4. *encourage* l'organisation, pendant le dernier trimestre de l'année 2021, d'une manifestation mondiale en ligne mettant en lumière la position commune du Mouvement au sujet des pandémies et des changements climatiques.